

Récapitulation Légale :

« *Pas sur la route !* »

=> Vélo = Véhicule article R311-1 alinéa 6 Tiret 10

=> Véhicule = Chaussée article R110-2

« *Voitures prioritaires !* »

=> Véhicules égaux article R311-1 alinea 6. Tiret 10

« *Serré à droite !* »

=> Vélos écartés pour sécu Article R412-9

« *J'en ai pour deux minutes !* »

=> Stationnement très gênant 135€ décret 30/06/ 2015 et art. R417-11

=> accident mortel = prison jurisp. du 08/04/2014 du Trib. Correct. de Bayonne

« *Tu vas perdre des points* »

=> Pas légal circulaire du ministère de l'intérieur du 11/03/2004

« *Et le Sens Interdit ? [DSC]* »

=> Zone 30 = Cyclistes en double sens sauf exception article R110-2

« *Et le gilet ?* »

=> Que Hors-Agglo ET Par visibilité réduite article R431-1-1

« *Et le feu rouge ? [CLPCF]* »

=> Feu rouge = cédez le passage si Z30 +M12a/b décret du 12/11/2010

(Par Procillus)

Cyclocast, le podcast du vélo au
quotidien

